

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 03 juin 2026

DEL20260603_107

L'an deux mil vingt-six, le trois juin, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni, à la salle des mariages à NANGY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 28 mai précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 34

Présents : 26

ARBUSIGNY : Sylvia DUSONCHET, Ludovic TROTTET ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Patricia COURIOL, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Nadine PERINET

MONNETIER-MORNEX : Christophe BOYER, Julia LAHURE, David LIMAL ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

PERS-JUSSY : David DE VITO, Marie-Claire LAFFIN, Isabelle ROGUET, Yannick ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Bernard ACHARD, Valérie DECOTTIGNIES, Denise GERELLI-FORT, Sébastien JAVOGUES, Maxime JUCHEREAU, Franck KOËNIG, Stéphanie LE MOAL, Lucas PUGIN, Nora ZERARI ;

SCIENTRIER : Daniel BARBIER, Sandra FLOQUET ;

Absents : Jérôme ADOLPHE, Stéphanie BRIFFOD, Guillaume GAUTHIER, Bertrand RICHIERO ;

Pouvoirs : 4

Mathieu BADIN a donné procuration à Isabelle ROGUET ; Sabine CRETIN a donné procuration à David LIMAL ; Gianni GUERINI a donné procuration à Nadine PERINET ; Valérie LEBEAU a donné procuration à Denise GERELLI-FORT

Votants : 30

Secrétaire de séance : Rodolphe ARNOULD

DEL20260603_107 - Approbation de la convention avec le SIVALOR pour le reversement exceptionnel de recettes aux EPCI

Rapporteur : Madame la 3^{ème} Vice-présidente en charge des Ressources administratives et partenariales, Madame Régine MAYORAZ

ANNEXE 8

VU l'arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2025-00021, en date du 28 mars 2025, relatif à l'approbation de la modification des statuts de la CCA&S dans leur dernière version en vigueur, version adoptée par la délibération n°DEL20241002_102 du Conseil communautaire du 02 octobre 2024, et notamment son article 8-5 « Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés » ;

VU l'arrêté interpréfectoral en date du 19 juillet 2022, validant les statuts du SIVALOR ;

VU les délibérations du Comité Syndical du SIVALOR n°26C04 du 12 février 2026 ;

VU le courrier de Monsieur le Président du SIVALOR en date du 24 février 2026 informant les membres d'un reversement de recettes exceptionnelles ;

VU le projet de Convention de reversement des recettes exceptionnelles de 2025 – Exercice budgétaire 2026 en date du 13 février 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'au regard des résultats de l'exercice budgétaire 2025 liés :

- D'une part à la vente de l'électricité produite par l'unité de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés,
- D'autre part à la vente de matériaux recyclables

Le SIVALOR dégage un résultat excédentaire et a délibéré pour reverser une partie de cet excédent à ses collectivités membres.

CONSIDÉRANT que la clé de répartition retenue est la suivante : 1,4 millions d'Euros à la tonne valorisable-données 2025 et 600 000 Euros à la population DGF au 1^{er} janvier 2026, la CCA&S bénéficie ainsi d'un reversement de 115 638,82 € ;

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de reversement des recettes exceptionnelles de 2025 avec le SIVALOR, telle que présentée et ci-annexée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant légal, à signer cette convention.

Le Secrétaire de séance
Rodolphe ARNOULD

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 10/06/2026
Publié, le 10/06/2026